L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 6 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

[illegible] Impression de Photocollotypie, imprimés et en pâte depuis 25c le mille. 13 mars—1 an

MME JACOB, 17 Baronne, salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim [illegible]

DEMANDES.

ON demande—Des faiseuses et garnisseuses de corsages de première classe seulement. S'adresser au département des modes, D. H. Holmes. 6 sept—6 7 8

ON demande une jeune fille ayant de bonnes recommandations et parlant le français pour demeurer dans une famille arrivée récemment de France. On la désire plutôt comme dame de compagnie que comme domestique. S'adresser 101 rue du Camp, de 12 heures A. M. à midi. 6 sept—1f

ON demande—Une jeune femme blanche compétente comme cuisinière dans une petite famille américaine; elle doit parler l'anglais. 3 sept—3f

TROUVÉ.

TROUVEE—Une vache est entrée chez moi. Le propriétaire peut la réclamer en prouvant la propriété et en payant les frais. Pierre Clamet, St-Claude et rue des Sœurs. 5 sept 3f

A LOUER

LOCATION centrale, partie supérieure de maison, 134 Canal, entre Carondelet et St Charles; vingt chambres; bonne pour club ou pension. S'adresser R. J. Weber, 122 Royale. 30 août—1 mois—dim et jeudi

A VENDRE.

A VENDRE—Propriété élégante dans le Second District, maison charmante et grande avec de beaux terrains. Conditions en partie comptant et la balance en paiement mensuels. S'adresser à D. Danziger, encanteur et agent de propriété foncière, 31 rue Carondelet. 5 sept—1f

A VENDRE—Pour se retirer des affaires fabrique et magasin de fleurs. Aussi tous les outils pour les faire. Maison fondée depuis plus de 35 ans. Mme Fuxa, 65 rue Royale. 6 sept—6 10

A VENDRE—La librairie française 80 rue de Chartres, ainsi que tout son contenu: papiers peints, articles religieux, fournitures de bureaux. Condition—Comptant. 16 août—dim jeu[illegible]

A VENDRE—Une occasion rare—Une buvette, table de pool, jeu de quilles et chambres garnies, bien situés et faisant de bonnes affaires. Sera vendu à un prix raisonnable pour cause de retraite des affaires.
LOUIS H. PERRET,
3 sept—4f 36 Passage de la Bourse.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philomène Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,729—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Philomène Marius, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6sept—6 11 15

Succession de A. W. Bachemin et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jno. Ribaul, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 sept—4 9 13

Succession de Emeline Bynum.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,703—Division D.—Attendu que le Rovd. C. W. Carter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Emeline Bynum, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30août—30—sept 4 8

Succession de Charles Peirie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,110—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Arabella Dole, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Henry Meiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,365—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John W. [illegible], administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 août—28—2 6 sept

Succession de Mme Gertrude Kramer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,703—Division B.—Attendu que Peter Joseph Kramer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Gertrude Kramer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 8 12

Harry W. Benedict vs ses Créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,234—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Harry W. Benedict, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 sept—2 6 11

Succession de Frank J. Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,763—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par F. E. Becker, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de H. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,818—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. L. Richardson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour:
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 août—28—sept 2 6

Succession de Peter W. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,706 — Division A — Attendu que Theophile Thompson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter W. Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2sept—2 6 11

Succession de Emma May Glaser, femme décédée de Martin Glaser Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,693—Division D—Attendu que Martin Glaser Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Emma May Glaser, femme décédée de Martin Glaser sr., décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—29—sept 3 8

Pour paraître prochainement, par GEO. GAY, ancien membre du barreau français, 6 rue St-Pierre, N. O.

La Loterie devant l'Opinion.

Suivie d'un recueil de chansons populaires sur la question du moment.

SOMMAIRE DU RECUEIL.—I. Ils ne nous attraperont pas—II. Lavage de linge—III. Ce qu'il nous faut [illegible]—IV. L'amour de l'argent—V. Colère du peuple—VI. Le gouverneur en campagne—VII. Modestie[illegible]—VIII. Triomphe de la Loterie. IX. Grande marche de la Loterie, sur l'air de la "Marseillaise."

Le tout formant une brochure de propagande en faveur de la Loterie de la Louisiane.
23 août 1 m—Dim Mer

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 SEPTEMBRE—CLASSE No 310
Tirage de 4 heures P. M.

39 40 51 32 24 59 76 12 56 47 4 28 69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature, Ce 5 septembre 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU
W. F. PINCKARD.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible].

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel sont joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..$300,000, soit		$300,000
1 Lot de..	100,000	100,000
1 Lot de..	50,000	50,000
1 Lot de..	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300,	30,000
100 Lots de.. $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à.....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse au plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes autres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—**La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane** a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême, dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS
—DE LA—
LOUISIANE
VS.
DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], six cent soixante-sept [667], sept cent vingt [720], huit cent un [801], huit cent cinquante-quatre [854], neuf cent quarante-deux [942], neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], onze cent quarante-trois [1143], douze cent trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent quatre-vingt dix sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix-neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent treize pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt-six, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurent trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds deux pouces cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent —— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent —— pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains, numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et le morceau de terre formant partie du dit carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dolhonde, et est composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, les deux inclus, lesquels dits vingt-trois terrains mesurent, ensemble, trois cent-treize pieds, onze pouces et cinq lignes de façade rue Pologne, deux cent vingt-huit pieds de façade rue Kentucky, deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de profondeur du côté de la rue Vertu, et deux cent soixante-huit pieds, six pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dolhonde, le dit morceau de terre étant borné par la rue Pologne à la ligne du côté de la rue Kentucky, le tout mesuré à l'inspecteur quelle partie du carré est désigné par le dit carré No [illegible] sur lequel partie enlevée à la dite carré et partie du carré pour l'élargissement de la rue Pologne, le dit morceau de terre fait partie de la dite propriété ci-dessus décrite.

2° Onze certains ou moins de terre situés et étant dans le dit Troisième district de cette ville, et situés dans le carré No 590, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Villeré et Robertson, le dit carré est divisé en terrains désignés par les numéros de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky et Mathilda et deux cent soixante-sept pieds et trois pouces de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Un autre morceau de terre dans le carré No 666, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Robertson et Claiborne, le dit morceau de terre étant divisé en un nombre de terrains désignés par les numéros de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant ensemble deux cent treize pieds trois pouces de façade rue Kentucky; deux cent quatre pieds de façade rue Mathilda et le surplus mesurant [illegible] ligne de profondeur sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent quarante pieds deux pouces de façade rue Robertson, et deux cent quatre-vingt pieds, deux pouces et demi de façade, rue Claiborne.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 719, borné par les rues Claiborne, Kentucky, Derbigny et Mathilda, le dit morceau de terre étant composé de vingt-deux terrains désignés par les numéros de un à vingt-deux, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante pieds deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent vingt-quatre pieds neuf pouces de façade rue Mathilda et deux cent soixante-sept pieds trois pouces de façade rue Claiborne; et deux cent soixante-quatre pieds six pouces et sept lignes de façade rue Derbigny.

Un autre morceau de terre dans le carré No 802, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Derbigny et Solidelle, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky, et trois cent vingt-quatre pieds de façade rue Mathilda, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces de façade rue Derbigny, et deux cent soixante-quatre pieds six pouces sept lignes de façade rue Solidelle.

Un autre morceau de terre dans le carré No 853, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Solidelle et Joséphine, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent vingt-quatre pieds neuf pouces sur la ligne du côté de la rue Mathilda, et deux cent soixante-sept pieds et trois pouces de façade rue Solidelle et deux cent soixante-quatre pieds, huit pouces et sept lignes de façade rue Joséphine. Un autre certain morceau de terre dans le carré No 941 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Joséphine et Célestine, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent vingt-quatre pieds, neuf pouces sur la ligne du côté de la rue Mathilda, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade rue Joséphine, et deux cent soixante-quatre pieds, six pouces et sept lignes de façade rue Célestine.

Un autre morceau de terre dans le carré No 994 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Célestine et Génie, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent vingt-quatre pieds, deux pouces sur la ligne du côté de la rue Mathilda, deux cent soixante-sept pieds et trois pouces de façade rue Célestine, et deux cent soixante-quatre pieds, six pouces et sept lignes de façade rue Génie.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No mille quatre-vingt-dix, borné par les rues Kentucky, Mathilda, Génie et Johnson, ledit morceau de terre est composé de vingt-sept terrains désignés par les Nos de un à vingt-sept, les deux inclus, et mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade rue Kentucky, trois cent quarante-quatre pieds, quatre pouces, une ligne de façade rue Mathilda, trois cent neuf pieds, trois pouces une ligne de façade rue Génie, et trois cent dix huit pieds rue Johnson.

Un autre morceau de terre dans le carré 1142 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Johnson et Force, ledit morceau de terre est composé de vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur, du côté de la rue Mathilda; trois cent vingt pieds trois pouces et sept lignes de façade rue Johnson, et trois cent trente pieds de façade rue Force.

Un autre certain morceau de terre dans le carré No 1240 borné par les rues Kentucky, Mathilda, Force et Vertu, le dit morceau de terre étant composé de vingt-huit terrains désignés par les Nos de un à vingt-huit, les deux inclus, mesurant ensemble trois cent quarante un pieds, deux pouces cinq lignes de façade rue Kentucky; trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et cinq lignes de profondeur du côté de la rue Mathilda; trois cent quarante-deux pieds, quatre pouces six lignes de façade rue Force, et trois cent quarante deux pieds sept lignes de façade rue Vertu.

Et un autre certain morceau de terre, dans le carré No 1296 lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilda, Vertu et Dolhonde; le dit morceau de terre est composé de dix-huit terrains numérotés de un à dix huit, les deux inclus et mesurant ensemble deux cent quatre vingt [illegible] pieds, un pouce, six lignes de façade rue Kentucky, deux cent quarante-quatre pieds, un pouce, sept lignes sur la ligne de profondeur, sur la ligne du côté de la rue Mathilda; trois cent quarante-deux pieds, cinq pouces, six lignes de façade rue Vertu; et trois cent cinquante un pieds, un pouce, sept lignes de profondeur du côté de la rue Dolhonde; le tout en pied américain, conformément à des plans lithographiés annexés à un acte de vente de la dite propriété par Patrick Irwin, au défendeur pardevant W. J. Castell, notaire, le 5 juin 1876 sur lesquels plans les dimensions des dits terrains sont particulièrement décrits et avec tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en quelque sorte y faisant partie, ensemble avec neuf cent trente trois actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane émises au nom du défendeur et les titres par lesquelles sont annexés [illegible] et attachés aux dites propriétés. Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept-cent-vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent-soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur huit annuités ou contributions de huit cent-soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes s'étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non due encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, c'est-à-dire la somme de soixante sept mille, cent soixante seize dollars; il assumera quant aux dites actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de

Trois ameublements de salon de velours, porte-chapeaux, table à extension.

Chaises longues, miroirs, pendule de marbre, 2 devantures de cheminée, tapis, abat-jour, rideaux, boîte à glace,

—Aussi—

Des tableaux de prix, chromos, comptoir de buvette et installations, verrerie, etc., tables de poker,

—Aussi—

Pool table, etc.

Henry Bier vs Louisiana Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,484.—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et en conséquence, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 9 septembre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le second et troisième étages du local connu comme le No 230 rue Canal—

Le contenu et installations du dit local consistant d'articles énumérés plus haut et d'autres trouvés ordinairement dans un club social de première classe, le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
4 sept—4 5 9 7 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Brandin vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Deux certains lots de terre ensemble**, situés dans le Faubourg Franklin, dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vingt-Quatre de l'îlet No 65, sur un plan fait par L. Surgi, le 19 mars 1840, déposé à l'étude de L. Férand, alors notaire en cette ville, conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, savoir:

Le lot No 1 formant encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente cinq pieds une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt quatre pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles. le tout en pied américain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Bolage par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 15 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 9, folio 405

2° **Un certain lot de terre, ensemble** avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Tonti, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure trente pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amédée Bertau, par acte passé pardevant Andre D. Doriocourt, notaire, le 2 septembre 1869, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 90, folio 117

3° **Un certain lot de terre** situé dans le Faubourg Tréme, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Tonti, Miro et Tonti, étant désigné par le No 17 sur un plan de Bringier, du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock; ancien notaire en cette ville, le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession de feu Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 10 août 1857, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 114, folio 620.

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,578.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'attirail qui se trouve sur la dite propriété consistant de machines, appareils et fours, etc., situés dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Julie désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan de Hugh Grant, voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lesquels terrains mesurent comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et quatre lignes de façade rue Fulton et Front, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, six pouces et 6[illegible] lignes sur la limite du terrain No 4, et cent vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 6.

Les terrains Nos 6, 7 et 8, mesurent chacun environ vingt quatre pieds, deux pouces et trois lignes de façade sur chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur, entre la ligne du dit terrain, de cent-vingt deux pieds, sept pouces et sept lignes sur la limite du terrain No 5; et cent vingt deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 9, et le cent vingt-deux pieds, neuf pouces, quatre lignes de façade sur la ligne du terrain No 8, et cent vingt-deux pieds, neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain No 6.

Le terrain No 9 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt-deux pieds, onze pouces et six lignes sur la ligne du terrain No 8, et cent vingt-trois pieds, un pouce et sept lignes sur la ligne du terrain No 9 forme le coin des rues Fulton et Julie, et mesure vingt-quatre pieds, quatre pouces et six lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt-trois pieds, un pouce et sept lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050.00 maintenant due sur des coupons de bons émis par la compagnie défenderesse; et 5 0/0 honoraires d'avocat sur le montant des bons et coupons mis en litige; l'acquéreur assumant un montant égal à son enchère, coupons attachés aux bons comme suit: $1,050 échéant le 15 octobre 1891; $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 avril 1893; $1,050 payables le 15 octobre 1893; $1,050 payables le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895 et les frais et dépens, etc., du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 4 1/2 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 16 avril 1889, payable six ans après date garantis par hypothèque par acte passé pardevant John Bendernagel, ancien notaire, en avril 1889, 25 pour la somme de $1,000 chacun et 20 pour la somme de $500 chacun; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Dare vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,000 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, anciennement Philippa, et Delord, anciennement Triton Walk désigné comme lot No 24, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 3 juin [illegible] septembre 1823, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kassel, par acte passé devant A. J. Ker, notaire, le 15 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25 août—28—sept 1 8 15 22 26

PAR E. A. BLAKELEY.

La balance du contenu du magasin de meubles, No 222 rue Royale, Lundi.

Meubles de chambres à coucher, side boards, pièces de salon, bureaux, lavabos, tables, chaises, matelas, vaisselle, verrerie, etc.

PAR E. A. BLAKELEY—LUNDI, 7 septembre 1891, à 11 heures A. M., la balance des meubles non vendus dans le magasin No 222 rue Royale. 6 sept—1f

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

246 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 66 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville. En vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Dossier No 32,891, dans l'affaire de la succession de Charles Anderson, décédé à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro (3) trois sur un plan déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, connu comme plan No (7) sept. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 113 pieds 5 pouces entre lignes parallèles et terminé dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur en usage commun avec ce terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et fours d'aisance, avec hangar fermé dans le fond et une grande cour pavée. Il y a un grand terrain de face pour planter des fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un an à raison de 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891, en sus du prix de son enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9août—9 sept 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Annonciation et Première (borné par les rues Deuxième et Chippewa.)

Mme Veuve Gertrude Hammel vs Wm F. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro soixante-dix-[illegible] lequel est borné par les rues Première, Annonciation, Deuxième et Chippewa, désigné comme lot No 23 et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciation, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté le divisant du No vingt deux et cent vingt trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première, le dit lot formant le coin des rues Annonciation et Première.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la succession de Marie S. Rowe, d'après acte passé pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le 5 octobre 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
24 août 24 31—7 14 21 26 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. N. Sipière, femme de P. N. Sipière, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans — No 32,320 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, du 11 janvier 1843 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 45. Lesdits terrains étant dans le carré borné par les rues St Paul, maintenant Sud Liberté, Saint Pierre, maintenant Sud Franklin, Julia et Girod, et ayant, mesure américaine, vingt-six pieds de façade sur Julia sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, sans exception. Ensemble avec quatre cent actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions.—Comptant une somme pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1,100, montant des contributions, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1882 et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, 1885, 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et 8 0/0 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non dû encore, mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir la somme de $550 et il assumera quant aux dites actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois et de la loi, s'il y en a, du prix de l'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
25 août—25—sept 1 8 15 22 26

BANQUES.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, mardi soir, 30 juin 1891.

Comptant	$703,743 95
Change	61,755 32
Prêts sur demande et escomptes	1,594,205 50
Actions	28,562 50
Propriétés foncières	29,888 00
Total	$2,448,114 97
Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	242,163 97
Dépôts individuels	1,901,952 00
Dividendes non payés	1,398 00
Total	$2,448,114 97

Moi, A. S. BEAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BEAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1891.
[Signé] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er [illegible]—4f

Etat de Situation Semestriel
DE LA
UNION NATIONAL BANK,
à la clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,099,009 99
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres bons et actions	$545,690 10	
Primes sur bons des E.-Unis	11,000 00—	350,000 10
Meubles et installations		3,000 00
Change à vue sur New-York	$211,430 81	
Dû par des banques et banquiers	64,779 09—	266,209 89
Monnaie courante et espèces	$190 918 55	
Chèques pour le Comptoir d'échange	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé	$500,000 00
Fonds de surplus	125,000 00
Profits non divisés	87,184 67
Dividende payable le 1er janv.	20,000 00
Dividendes non réclamés	4,191 51
Réservé pour deux années de taxes non payées	27,000 00
Dépôts individuels	$1,130,980 06
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—1,536,120 26
Circulation	45,000 00
	$2,294,466 44

CARL KOHN, Président.
S. CHALARON, Caissier.
3 jan—1f

Succession de Jacob Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,243.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Albert Huber, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 sept—3 8 12

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles riches en Noyer noir, etc.

Succession de Hattie Long.

No 33,617—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—MARDI, 15 septembre, à 10½ heures A. M., il sera vendu, au No 135 rue Dugane, entre les rues Bourbon et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement en congé, daté le 1er septembre 1891, pour le compte de la dite succession, le contenu du dit local, comprenant en partie:

5 armoires riches en noyer noir à portes en glaces doubles, meubles de chambre à coucher Victoria, le tout du dernier genre.

4 beaux ameublements de chambres à coucher Victoria en noyer noir, tous du dernier genre.

2 grandes glaces françaises à chambranles, encadrements en noyer.

1 porte-chapeau, grandeur extra, en noyer noir, avec glace française épaisse, et deux fauteuils en cuir en relief.

2 ameublements combinaison de salons en noyer noir recouverts en velours, du dernier genre.

10 tapis Bruxelles.

Tables à rallonges, chaises, berceuses, lits, armoires, commodes, matelas, ressorts, oreillers, traversins, gravures, réchaud à charbon, stores, lingerie, lavabos, vaisselle, portraits, rideaux, nattes et beaucoup d'autres articles trop nombreux pour les mentionner. Le tout presque entièrement neuf et en bon état.

Conditions—Comptant.
3 sept—3 7 12 et 15

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles.

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE
VS
SES CRÉANCIERS

No 33,177—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° **Le magasin avec résidence double en bois à deux étages**, Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress coin nord-ouest de la rue Clara, et le cottage double en bois Nos 204 et 204 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin, et quatre chambres de l'autre côté et citerne. Le cottage a quatre chambres, auvent et citerne. Les améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de l'Isle, voyer en date du 14 août 1891 d'après lequel le terrain mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Cypress sur 64 pieds 11 pouces de profondeur et de façade rue Clara, sur 31 pieds 3 pouces et 64 pieds 11 pouces entre lignes parallèles. Le cottage à l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant rue Clara.

2° **La résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et située dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite contenant 6 chambres de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas de l'Isle, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4° **Le magasin et résidence double** en bois à un étage Nos 306 et 306 1/2 rue Lafayette, coin sud-ouest de Clara, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, consistant d'un magasin et de deux chambres à l'encoignure et de trois chambres de l'autre côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre D sur le dit plan de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette sur 67 pieds et façade de 67 pieds 10 pouces à la rue Clara, formant le coin des dites rues, 64 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot E et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5° **Un cottage double en bois à un** étage Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, ayant trois chambres et allée de chaque côté, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur le dit plan de Charles de l'Isle, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, et 64 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $192 par an.

6° **Le cottage double en bois à un étage** Nos 200 et 202 rue Clara attenant dans le fond et situé dans le même district et îlet que la propriété quatrièmement décrite, contenant quatre chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan de Chas de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de façade rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette, et alors 3 pieds sur une ligne s'étendant vers la rue Cypress et ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond sur laquelle il a 33 pieds 3 pouces sur la ligne du fond sur la ligne de la rue Cypress; ensuite 1 pied 7 pouces ayant une ligne allant vers la rue Cypress; ensuite sur une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond et ayant l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 2 pouces de large, ouvrant sur la rue Clara. Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont dans un voisinage tranquille et très peuplé, à proximité au grand commerce du nouveau Canal et du Mississippi Valley Railroad, garantissant de bonnes locations à l'année. Le voisinage a des magasins, marché, églises et écoles.

7° **La résidence double en bois, à** deux étages Nos 106 et 108 rue Claiborne coin nord-ouest de la rue Cypress, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891 et mesure 38 pieds de façade sur rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade de 68 pieds à la rue Cypress, entre lignes parallèles, de 68 pieds à la rue Claiborne. Loué au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une de nos plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail et des logements pour locataires et près des lignes de chars.

8° **Un cottage en bois à un étage**, No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et septièmement décrite, ayant 4 chambres et auvent: le terrain est désigné par la lettre B, d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 8 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles, loué au mois au taux de 72 piastres par an; une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9° **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St George, Upperline, Loeg et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 sur un plan dressé par F. J. Raihuas, le 5 avril 1860, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsem, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 98 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 98 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 68 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure.

Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchant et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie, la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs, la partie à crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs paieront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
16 août—16 23 29—sept 5 12 19

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Soniat,

—ET—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 102 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidences ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Kolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 16 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891; et mesure 34 pieds 8 pouces de façade sur Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin des dites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2° **Le beau cottage double en bois**, Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans les mêmes districts et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté, donnant ainsi une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit devis et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3° **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois**, No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Soniat, situé dans le carré 26 du faubourg Avart, actuellement le carré 240, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre et mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds, le terrain No 8 30 pieds de façade rue Magazine sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat le tout d'après le plan de Wm Forshey, voyer déposé en l'étude de C. C. Ladrayere, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $240 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4° **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue et ayant quatre chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée du côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par la lettre A et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5° **Le joli petit cottage en bois**, No 104 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le lot est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour une libération.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District, qui ne cesse pas de prendre de la valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer; et à la peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, ou à 1 an; le tout à l'option des acquéreurs, la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de ventes. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets, et l'acquéreur payant, en sus de son enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 août—22 29—5 12 19 26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL
—ET—
PROPRIETE DE RESIDENCE
MAGASIN EN BRIQUES
A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage,

No 349 rue du Camp, coin N. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B en date du 10 août 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite savoir

1° **Le magasin à trois étages**, en briques, No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 114 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas; 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui est inférieure et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de coton, etc., peut être utilisé pour n'importe quel genre d'affaires.

2° La résidence à deux étages en bois, No 109 rue Clio ou Gaiennie, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio ou Gaiennie, Calliope, Magazine et Constance, et a corridors, huit chambres, et citerne, etc. Le terrain est désigné sur un plan parfait par annexé à un acte du 3 décembre 1812, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 8, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Gaiennie, sur 63 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an: à que quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3° **Le cottage à un étage en bois**, No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Coliseé, Prytanée, Erato et Thalia. Le terrain forme le coin des rues Camp et Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, au Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalia, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Soigneusement situé pour une résidence ou un placement d'argent pour amélioration.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus de leur prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Cottage Résidence.

Rue Nouvelle-Orléans,

Entre Prosper et Claiborne.

Succession de Odile Marie St-Alexandre, femme de Raoul G. Sprer

No 33,364—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—SAMEDI, 10 octobre 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août, 1891, et rendu dans la succession ci-dessus—

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Nouveau St Bernard et Claiborne, désigné par la lettre C conformément à un croquis fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, le 20 novembre 1879, mesurant, conformément au dit plan, 21 pieds de face à la rue Nouvelle Orléans sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne vers la rue Prosper et 110 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Claiborne (anciennement rue St-Avide) et ayant 18 pieds dans le fond. Les améliorations consistent d'un joli cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, etc. Près du marché, de la ligne des chars Claiborne, des églises et des écoles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 sept—6 13 20—oct 3 10

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00
UN MOIS	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....73

Avis aux Orléanais
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency

Washington, D. C., 9 Juin 1885.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoir (assignee) de R. S. Williams, pour $50,606 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal a été prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas déclaré de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM.
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency)

M. Aronstein,	A. M. Agoiesta,
F. Alponta,	A. Alcinder,
Joseph Bell,	Joseph Brugers,
A. Baybi & Co.,	Dr. I. Bordes
W. R. Bell,	W. R. Bell, administ'r
B. Bentante & Co.,	A. Bedault & Co.
Lou. Bailleo,	Bercier & De Sant,
L. Beboites,	F. Belden,
J. Brandon,	F. Brou,
J. F. Bartholomy,	Louis Bauer,
Bonnio & Bro.,	B. Beltran,
C. Barbe	B. E. Beriado.
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Busse,
Jean Ballencie	J. A. Bordcast,
Samuel Banders,	Gomagera & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Couturie,	F. Care.
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	F. Cosse,
Eugene Coulon,	H. Connell,
J. Cassard,	L. Obernet
J. H. Chiput,	Herman Curtius,
Louis Chaulais,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamanière,
Mme Louis De Oalis,	F. Duchesne,
T. B. Dunbar	A. Delamothe,
F. Dejan,	J. C. Denis
Arthur Denis,	De Buiser Hart & Co.
Dominique Doux,	George Dugan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre	M. T. Doores
Duvallier & Co.	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
J. B. Flettes,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	[illegible] Funck,
Fritz & Brandau,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faliox,
Gustave Furste,	R. C. Feinour,
Feltor & Goarschelm	G. R. Finsley,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Gunnheimer
Joseph Gatsinger,	Gusseriy & Alex,
T. Generelly,	A. Grenchy,
Isadore Gerand,	Fred Goud
Goldenbow & Reily,	Mme Arsene Guirand
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Gerlde,
E. J. Hamilton,	Harmon & Virnes,
J. W. Homans & Co.,	George Howe M. D.,
Mme Anna Hill,	E. Harres
O. C. Heiss,	Mme Henry Hébert,
Mars Israel,	Isaac Aycock & Co
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanneneaud & Co,	J. M. Justiniel,
F. Janteau,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kollender	Kendig & Co.
Dr E. Kunemann,	Amedée Lesassant,
Joseph Larrieu,	E. Lapiace,
M. Lamason,	E. Leydissau,
D. L. Hote & Co.	Les Equit. Life Ins.
Edward Lioeby,	Lang & Bornheimer
Lafontaine & Duble,	Mme J. B. Leprete, Sus
T. Lefor,	Le. Jos Mansfield, Co.
G. A. Laraux,	Peter Lamis,
E. Montoure & Co,	Charles Maneca,
J. T. Macleis,	J. Mendle.
M. Mann,	E. Mosgrove, agent,
F. Macon	C. M. Mongin,
J. G. Monroe, curateur,	Maignan & Laborde,
Chas Massion, Succ. de	J. Manand,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Malle,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan.
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Mailloux,	Bezelle Nivette,
Norton & Bell.	Frank Oberhauser
A. Olivier & Co,	R. D. Orden exécuteur
S. Pablo.	S. P. Parnly, agent
Mme Anna Perigan,	Pritchard & Beekham,
A. Petit,	Parkins, Swensen & Co,
E. Pellerre,	E. B. Packard,
A. Pallacio	R. P[illegible]
T. Pons	Planters Cotton Press
A. Quintis Fils,	E. Rebosso,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Ruvano	Mme Anna Saron,
J. E. Serrasin	William Sweete
D. Schmidt	Southern Manile Culture Assn.
Strauss,	Swarbeckes & Dryar,
B. Smith,	R. F. Smroken,
M. Soot	Schneider & Eckerbier,
Smith & Co,	J. Siegfriend & Co,
F. Sanche,	R. Banbury
D. H. Sysant	J. J. Stewart,
J. E. Saulet Schaller,	F. Sorbiet,
David Stewds,	O. B. Singleton,
Mme M. K.	Alfred Shaw,
R. F. Schnitzlodore,	F. Samecouth
H. M. Sorle	E. A. Tarrelsons,
Nicholas Ta	S. M. Todd & Co
A. Tesson	E. A. Tyler,
comme M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jos A. Vigaud
Ed Vorster,	François Voirin,
Philip Voilerte,	Adolph Waith,
Peter Wagner,	L. A. Wilis,
Wm. Whan, Sur. de Wilkerson & Mosely	James Wilson,
S. Wegener,	E. R. Willis,
E. Zell & Co,	M. A. Zettens &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Esse et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats Unis.
616 Reynés et Dauphine.

L'Abeille de [illegible]

DIMANCHE,

LE P[illegible]

la Pépinière, [illegible]

[illegible]

CC

FRANÇ[illegible]